QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT PRÉSENTE LES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 ?

Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes de la COVID19 (nouveaux ou qui s'aggravent) parmi les suivants(fièvre ou frissons; toux; difficulté à respirer; diminution ou perte du goût ou de l'odorat) ou au moins deux parmi les suivants (mal de gorge; congestion ou écoulement nasal; maux de tête; fatigue prononcée; douleurs musculaires ou articulaires; nausées, vomissements ou diarrhée), il doit rester à la maison et s'isoler.

DISPONIBILITÉ DES TESTS ET VÉRIFICATION DES RÉSULTATS

- Il se peut que les écoles mettent à la disposition des enfants symptomatiques des trousses de test PCR et de test antigénique rapide.
- Si votre enfant possède une trousse de test PCR, vous pouvez vérifier ses résultats à covid-19.ontario.ca/fr en cliquant sur « Consultez vos résultats ». Vous pouvez vérifier les résultats de vos tests en cliquant sur « Consultez vos résultats ». La publication des résultats peut prendre quelques jours.
- Si votre enfant possède une trousse de test antigénique rapide, vous verrez immédiatement ses résultats. Il n'est PAS nécessaire de confirmer un résultat positif à ce test en procédant au test PCR.

Si votre enfant a obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 et qu'il n'est pas un contact étroit :

- S'il a obtenu, il y a de 24 à 48 heures, un résultat négatif au test PCR ou deux résultats négatifs au test antigénique rapide, il peut retourner à la garderie ou à l'école si 24 heures se sont écoulées depuis que ses symptômes ont commencé à se faire bénins (48 heures pour les nausées, la diarrhée ou les vomissements).
- Les personnes qui vivent sous le même toit que lui et qui fréquentent la garderie ou l'école peuvent y retourner, à condition qu'elles répondent par la négative aux questions du questionnaire de dépistage.

S'il a obtenu un résultat positif au test de dépistage :

- Il doit s'isoler
  - **5 jours :** S'il est est entièrement vacciné ou s'il a 11 ans ou moins, peu importe son statut vaccinal
  - **10 jours :** S'il a 12 ans ou plus et qu'il n'est pas entièrement vacciné; s'il est immunovulnérable; ou s'il se trouve dans un lieu présentant un risque élevé
- Les personnes vivant sous le même toit que l'enfant doivent suivre les directives de la section MEMBRES DU FOYER plus bas.

S'il a obtenu un résultat positif au S'il n'a pas été testé :

- Toute personne présentant les symptômes de la COVID19 est présumée atteinte de cette maladie même si elle n'a pas été testée.
- Si votre enfant n'a pas été testé et qu'il présente un ou plusieurs symptômes, il devra s'isoler
  - **5 jours :** S'il est est entièrement vacciné ou s'il a 11 ans ou moins, peu importe son statut vaccinal
  - **10 jours :** S'il a 12 ans ou plus et qu'il n'est pas entièrement vacciné, ou encore s'il est immunovulnérable
- Les personnes vivant sous le même toit que l'enfant doivent suivre les directives de la section MEMBRES DU FOYER plus bas.

L'ENFANT EST MALADE POUR D'AUTRES RAISONS

- Parfois, les enfants sont malades pour d'autres raisons.
- Si le fournisseur de soins de santé de votre enfant a déclaré que ses symptômes ne sont pas liés à la COVID-19, il peut retourner à la garderie ou à l'école 24 heures après que ses symptômes se sont atténués (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée). Les membres du foyer qui fréquentent la garderie ou l'école peuvent également y retourner.
- Si votre enfant présente un SEUL des symptômes suivants (mal de gorge; congestion ou écoulement nasal; maux de tête; fatigue prononcée; douleurs musculaires ou articulaires; nausées, vomissements ou diarrhée), il doit rester à la maison jusqu'à ce que ce symptôme s'atténue pendant au moins 24 heures ou pendant 48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée.
- Après avoir rempli le formulaire Retour à la Garderie ou à L'école Formulaire de Confirmation, envoyez-le à sa garderie ou à son école pour confirmer qu'il ne présente plus aucun danger.

MEMBRES DU FOYER

- La quarantaine des membres du foyer de la personne symptomatique OU ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID19 doit durer aussi longtemps que celle de cette personne (voir le tableau à la page 1).
  - Les membres du foyer asymptomatiques n'ont pas besoin de s'isoler dans les cas suivants : on a confirmé qu'ils ont contracté la COVID19 dans les 90 derniers jours*; ils ont 18 ans ou plus et ils ont reçu une dose de rappel**; ils ont 17 ans ou moins et ils sont entièrement vaccinés***. Ils doivent surveiller leurs symptômes et continuer à porter un masque bien ajusté dans tous les lieux publics. De plus, ils doivent éviter de rendre visite à des personnes âgées ou immunovulnérables ou de se rendre dans des endroits à risque élevé.
- Si les membres du foyer manifestent des symptômes, ils devraient suivre les directives d'isolement pour les personnes symptomatiques et chercher à se faire tester dans la mesure du possible.
- La quarantaine de l'enfant, de l'élève ou du membre du foyer prend fin si ses symptômes s'atténuent depuis 24 heures (48 heures s'il vomit ou qu'il a la nausée ou la diarrhée) et qu'il satisfait à l'une des trois conditions cidessous :
  - Il s'est isolé pendant le temps requis.
  - Il a obtenu un résultat négatif au test PCR.
  - Il a obtenu un résultat négatif à deux tests antigéniques rapides effectués à 24 ou 48 heures d'intervalle.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Veuillez appeler le Bureau de santé publique de Toronto au 416 3387600, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Il offre des services d'interprétation en plusieurs langues.

* On entend par résultat positif au test de dépistage de la COVID19 dans les 90 derniers jours que le résultat du test antigénique rapide ou du test PCR a été positif dans les 90 derniers jours ET la période d'isolement est terminée. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de s'auto-isoler si une personne du foyer présente des symptômes.

** Une dose de rappel est une troisième dose reçue 3 mois ou plus après une première série vaccinale.

*** Par « entièrement vacciné », on entend qu'au moins 14 jours se sont écoulés depuis l'administration d'une deuxième dose d'une série de vaccins contre la COVID19 selon la définition du ministère de la Santé de l'Ontario.